

IV

RÉGENCE.

Le lendemain de son installation, le 26 février 1831, le régent composa son ministère; il continua dans leurs fonctions les chefs des différents départements (N^{os} 35 et 36):

M. *Goblet* fut nommé ministre de la guerre;

M. *Charles de Brouckere*, ministre des finances;

M. *Tielemans*, ministre de l'intérieur;

M. *Sylvain Van de Weyer*, ministre des affaires étrangères;

M. *Alexandre Gendebien*, ministre de la justice.

Le 27 février, il nomma M. de Gerlache président de son conseil des ministres (N^o 37).

Peu de jours après, il supprima le département de la sûreté publique, qui n'avait point été compris dans la formation du cabinet (N^o 38).

Un deuxième ministère se constitua au mois de mars.

M. *Étienne de Sauvage* fut nommé ministre de l'intérieur (N^o 39).

M. *Charles de Brouckere* conserva le portefeuille des finances, sa démission n'ayant pas été acceptée (N^o 40).

M. *Barthélemy* fut nommé ministre de la justice;

M. *d'Hane de Steenhuyse*, ministre de la guerre (N^o 41);

M. *Lebeau*, ministre des affaires étrangères (N^o 42);

M. *Paul Devaux*, membre du conseil des ministres (N^o 43).

Ce fut le dernier ministère du régent.

N^o 35.

PREMIER MINISTÈRE DU RÉGENT.

Arrêté contenant la nomination de quatre ministres.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Nous, baron SULET DE CHOKIER, régent de la Belgique,

Vu l'article 65 de la constitution,

CONGRÈS NATIONAL. — TOME IV.

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

M. Goblet, général de brigade, ex-commissaire général de la guerre, est nommé ministre de la guerre;

M. de Brouckere (Charles), ex-administrateur général des finances, est nommé ministre des finances;

M. Tielemans, ex-administrateur général de l'intérieur, est nommé ministre de l'intérieur;

M. Van de Weyer (Sylvain), ex-membre du gouvernement provisoire et président du comité des